

COMMUNE DE REGUISHEIM

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2015

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du P.V. de la réunion du 04 mai 2015
2. Droit de préemption urbain
3. Fonds National de péréquation des ressources intercommunales et communales 2015 (FPIC)
4. Avis relatif au projet de plan de gestion des risques inondations (PGRI) du bassin Rhin-Meuse
5. Rapport Annuel 2014 relatif à l'exploitation du service eau potable
6. Informations sur les décisions prises par le SIVU des XII Moulins
7. Informations sur les décisions prises par la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin
8. Informations et divers

PRESENTS	EXCUSES	PROCURATIONS A
HOEGY Bernard		
	METZGER Fabienne	FLEISCHER Fabienne
SCHMITT Yannick		
FLEISCHER Fabienne		
ANGSELL Jean-Louis		
NODON-FLIEG Véronique		
HAEFFLINGER Patrice		
	SUTTER Sabrina	HOEGY Bernard
BOEGLIN Thierry		
MUSSOTTE Julie		
WUNDERLY Christophe		
HEITZMANN Aurélia		
	HASSENFRATZ Eric	MUSSOTTE Julie
	BACHER Annette	
SCHWENGER Guillaume		
PAULUS Frank		
BELZUNG Marie-Josée		
SCHWOB Philippe		
	LATUNER Maurice	SCHWOB Philippe

Monsieur Bernard HOEGY, Maire, salue les membres du Conseil Municipal et ouvre la séance à 20 heures. Il procède à l'appel des conseillers et constate que le quorum est atteint.

Mme Claudine SCHWOB est désignée en qualité de secrétaire de séance.

POINT 1 : APPROBATION DU P.V. DE LA REUNION DU 04 MAI 2015

Le P.V. de la séance du 04 mai est soumis au vote. Il est approuvé à l'unanimité.

POINT 2 : DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Les déclarations d'intention d'aliéner suivantes ont été reçues en mairie.

- Section 32, n° 13, 20 rue de la Tuilerie, 16,25 ares à distraire de la parcelle.
Vente Consorts GUTH à M. Nicolas GREDER au prix de 190 000 €.
- Section 1, n° 111, 25 rue de l'Ill, superficie 7,98 ares.
Vente M. Claude HARTMANN à M. Florian BERRICHE au prix de 137 000 €.
- Section 33, n° 246/2, 23 rue d'Ensisheim, superficie 1868 m2.
Vente M. Yann MARCHAL à Thomas LUMALE/Caroline FLEIG au prix de 225 000 €.
- Section 59, n° 335/306 et 307, Grundfeld, superficie totale 850 m2.
Vente Consorts OSTERMANN-MILLITHALER à M. et Mme Hervé LAFLEUR au prix de 117 500 €.
- Section 58, n° 134/107, superficie 9,16 ares (à détacher de la parcelle) Merxheimerweg.
Vente BRUDER Fernande à M. GENEY Jean-Luc au prix de 91 600 €.
- Section 32, n° 397/13, rue de la Tuilerie, superficie 433 m2.
Vente Consorts GUTH à M. et Mme KUENTZ Pascal au prix de 34 660 €.
- Section 33, n° 253/2, 5 rue du Canal Vauban, superficie 12,65 ares.
Vente WEINZAEPFLEN Catherine à M. PORFIRIO Maurizio et Mme HOGG Katia au prix de 205 000 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas faire valoir son droit de préemption.

POINT 3 : FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC)

M. le Maire expose :

VU la loi N°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

VU la loi d'orientation N°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

VU la loi N°2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015, notamment en son article 109 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en son article L 2336-3 ;

CONSIDERANT que le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) peut faire l'objet d'une répartition dérogatoire sur délibérations concordantes, prises avant le 30 juin de l'année de répartition, du Conseil communautaire statuant à la majorité des deux tiers et des conseils municipaux des communes membres ;

VU la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin du 9 juin 2015 décidant à l'unanimité d'opter pour une répartition dérogatoire libre du FPIC et de prendre à sa charge 50 % du montant dû par ses communes membres au titre de la participation du FPIC 2015, comme suit :

Communes	2015 Droit commun	Participation CCCHR	Solde pour la commune
		50,00%	50,00%
BILTZHEIM	4 101	2 051	2 051
ENSISHEIM	112 721	56 360	56 361
MEYENHEIM	12 606	6 303	6 303
MUNWILLER	4 231	2 116	2 116
NIEDERENTZEN	5 433	2 717	2 717
NIEDERHERGHEIM	15 521	7 761	7 761
OBERENTZEN	5 104	2 552	2 552
OBERHERGHEIM	13 495	6 748	6 748
REGUISHEIM	21 191	10 596	10 596
TOTAL	194 403	97 201	97 202
CCCHR	64 461	64 461	0
TOTAL GENERAL	258 864	161 662	97 202

CONSIDERANT qu'il convient dans ce cadre de proposer une prise en charge de 50 % du FPIC des parts communales par la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin ;

Des crédits de 7 000€ avaient été prévus au compte 73925, il convient de prévoir 3 596€ en complément (-3 596€ au compte 658 charges diverses de gestion courante).

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **opte** pour une répartition dérogatoire du FPIC au titre de l'année 2015,
- **accepte** que 50 % du prélèvement au titre du FPIC pour l'année 2015 soient pris en charge par la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin,
- **vote** un crédit complémentaire de 3 596€ au compte 73925
- **autorise** le Maire à signer tout document en application de la présente délibération,
- **dit** que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin et à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin ;
- **demande** à Monsieur le Président de la Communauté de communes du Centre Haut-Rhin de notifier à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin sa délibération du 9 juin 2015 ainsi que les 9 délibérations des conseils municipaux des autres communes membres, afin d'attester du respect des conditions de majorité requises par l'article L 2336-3 II 2°.

POINT 4 : AVIS RELATIF AU PROJET DE PLAN DE GESTION DES RISQUES INONDATIONS (PGRI) DU BASSIN RHIN-MEUSE

VU le projet de Plan de Gestion des Risques d'Inondations (PGRI) Rhin élaboré par le Préfet Coordonnateur de Bassin Rhin-Meuse,

CONSIDERANT qu'une grande partie du ban communal est soit classée en zone inondable, soit protégée par des digues,

CONSIDERANT les besoins de développement de la Commune qui ne pourront être satisfaits par l'urbanisation des seuls espaces résiduels en zone déjà urbanisée,

CONSIDERANT les renforcements successifs des digues de l'III ayant permis de porter leur protection au niveau d'une crue centennale ainsi que leur très bon état d'entretien,

CONSIDERANT que le Plan de Prévention des Risques d'Inondation de l'III approuvé en 2006 est désormais intégré dans les documents d'urbanisme et qu'il tient compte du risque de rupture de digue,

CONSIDERANT que les exceptions permises pour les Projets et Zones d'Intérêt Stratégiques sont mal définies juridiquement et exposées au recours, bloquant les projets de développement de la Commune,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de rendre un avis très défavorable sur le projet de Plan de Gestion des Risques d'Inondations (PGRI) Rhin ;
- s'oppose au classement en zone inconstructible de tous les terrains protégés par des digues et non encore urbanisés ;
- demande que le PGRI reprenne les dispositions de prévention des risques de rupture de digues adoptées dans le Plan de Prévention des Risques d'Inondations de l'III en 2006 ;
- autorise le Maire à engager toutes les démarches utiles pour faire entendre les intérêts de la commune sur ce dossier ;
- demande au Maire de transmettre cette délibération au préfet Coordonnateur de Bassin, ainsi qu'une copie au Préfet du Haut-Rhin et au Président du Conseil Départemental du Haut-Rhin

POINT 5 : RAPPORT ANNUEL 2014 RELATIF A L'EXPLOITATION DU SERVICE EAU POTABLE

Dans le cadre de la délégation, la SOGEST, délégataire a produit son rapport annuel.

Les chiffres clés produits sont les suivants :

- 812 clients (+ 3 %)
- 69007 m³ d'eau facturés (+ 2%)
- 16,4 km de canalisation
- Rendement du réseau 49 % (-42,2 %) marqué par une chute liée à la fuite sur la canalisation DN 350 située dans le lit de l'III. Cette canalisation a été renouvelée et déplacée sur le pont de la RD en décembre 2014.

Pour une consommation type de 120 m³, le m³ TTC hors abonnement représente 2,97 € en 2015 (-0,34 % par rapport à 2014).

Le Conseil Municipal prend acte du rapport.

POINT 6 : INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE SIVU DES XII MOULINS

Réunion du 02 juin 2015

Attribution des lots 1 et 2 concernant la STEP de Meyenheim et les divers ouvrages de bassin d'orage

Lot 1 :

Lyonnaise des Eaux : 92 points
Véolia : 81 points
Saur : 77 points

La Lyonnaise des Eaux a été retenue pour un montant 115 946 €.

Lot 2 :

Sede : 84 points
Terralys : 92 points
Agrivalor : 99 points
Agrivalor variante : 98 points

L'entreprise Agrivalor a été retenue pour un montant de 13 200 €.

POINT 7 : INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE HAUT-RHIN

Conseil de Communauté du 09 juin 2015 :

- Travaux sous maîtrise d'ouvrage déléguée pour les travaux des routes de Rouffach (RD8), de Hirtzfelden (RD8) et de la rue des Charpentiers à Oberhergheim.
- Z.A. La Passerelle 2 : vente des lots 10 et 11 au Garage ROTH
- Zone d'activités de Meyenheim :
 - Projet d'acquisition foncière
 - Validation du plan d'aménagement et du règlement de lotir
 - Validation du plan de financement prévisionnel
- ZAID Ensisheim-Réguisheim : avenant n° 2 au marché public de prestations intellectuelles relatives aux études pré-opérationnelles pour l'aménagement de la zone d'activités d'intérêt départemental.
- ZAID Ensisheim-Réguisheim : acquisitions de terrains

- Gestion des structures multi-accueil petite enfance, du relais d'assistantes maternelles et des accueils de loisirs sans hébergement de la CCCHR.
- Tarifs périscolaires 2015/2016
- Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) 2015
- Convention d'objectif pour la maison de la nature du vieux canal.
- Ordures ménagères : rapport annuel
- Rapport annuel d'activités 2014 de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin.
- Autorisation générale et permanente de poursuites contentieuses par le comptable public.
- Attribution de l'indemnité de conseil au receveur municipal
- Attribution d'une subvention de 260 € à la Ludothèque de Réguisheim.
- Convention de mise à disposition de personnels
- Avis sur les projets de Plan de Gestion des Risques d'Inondations (PGRI), de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) des Bassins Rhin-Meuse et les programmes de mesures pour la période 2016-2021.

POINT 8 : INFORMATIONS ET DIVERS

M. le Maire donne lecture des demandes relatives à l'utilisation des sols. Un permis a été déposé par l'EARL OBERHARDT (André HAEFFLINGER) pour la construction d'un bâtiment d'élevage de poules pondeuses plein air. En accord avec l'exploitant, une réunion publique sera organisée dans les prochains jours.

Il Informe que :

- le dossier relatif à la demande de subvention pour la rénovation des peintures intérieures est complet pour la Réserve Parlementaire du Député SORDI.
- L'arrêté préfectoral autorisant le transfert du presbytère du 38 Grand'Rue au 46 Grand'Rue a été notifié à la commune et les travaux de plâtrerie des cloisons de ce local ont été commandés.
- Les nouveaux placards de la salle du 3^{ème} âge de la Maison Pour Tous seront installés par la Menuiserie BREY Pierre.

La séance est close à 20 h 50.

Réguisheim, le 23 juin 2015
 Le Maire
 Bernard HOEGY